

CRITÈRES D'EXEMPLARITÉ

en vue de financements par le Fonds national pour la science ouverte via les plateformes, infrastructures et contenus éditoriaux

Version validée par le Comité de pilotage de la science ouverte le 17 avril 2019.

Le Plan national pour la science ouverte rendu public par la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation le 4 juillet 2018 précise les ambitions de la France dans le domaine de l'édition scientifique ouverte :

« D'une façon générale, la communauté scientifique doit reprendre le contrôle du système éditorial, dans l'esprit de l'Appel de Jussieu pour la science ouverte et la bibliodiversité. Elle doit faire converger ses efforts vers les acteurs vertueux qui développent un environnement éditorial moins concentré, obéissant aux principes d'un accès ouvert et éthique, notamment en termes de transparence, de gouvernance et de propriété intellectuelle. »

Dans cette optique, les groupes de travail du Comité pour la science ouverte ont été sollicités pour proposer des critères destinés à guider le choix des investissements à réaliser dans le cadre de la politique nationale de science ouverte en général, et du Fonds national pour la science ouverte en particulier. Ils ont établi 44 critères, qualifiés de *critères d'exemplarité*. Ces critères portent sur le degré d'ouverture présent ou en devenir des initiatives. Ils se déclinent notamment en termes de gouvernance, d'éthique et de transparence, de viabilité, de répliquabilité/portabilité, de modèle économique, d'interopérabilité. Ces critères sont classés selon trois niveaux : indispensable, fortement recommandé, souhaité. Un critère indispensable doit absolument être rempli ; un critère fortement recommandé qui n'est pas rempli doit être compensé par ailleurs ou être inapplicable ; un critère souhaitable est une signe positif s'il est rempli.

Ces critères s'inspirent en grande partie de l'état de l'art international sur le sujet, notamment ceux établis par [Cameron Neylon et al.](#)¹ en 2015 et ils sont en convergence avec les bonnes pratiques mises en avant par le [DOAJ](#) et par [OASPA](#), avec les principes de la [Fair Open Access Alliance](#), avec ceux de [Go FAIR](#) et enfin avec ceux diffusés en janvier 2019 par [COAR et Sparc](#)...

Ces critères ont été soumis à validation par le Comité de pilotage de la science ouverte en avril 2019. Ils seront ensuite régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'expérience acquise et de l'évolution de l'état de l'art.

¹ Bilder G, Lin J, Neylon C (2015) Principles for Open Scholarly Infrastructure-v1, <http://dx.doi.org/10.6084/m9.figshare.1314859>

**Critères d'exemplarité
pour le fonctionnement des plateformes et des infrastructures**

INDISPENSABLE (13 critères)	FORTEMENT RECOMMANDÉ (5 critères)	SOUHAITÉ (3 critères)
Gouvernance		
Définition claire des instances de gouvernance, de leurs objectifs, de leurs relations et de leurs fonctionnements	Mise en place d'instances scientifiques (par exemple, conseil scientifique) ouvertes et renouvelées régulièrement (mandat limité).	Gouvernance avec une diversité géographique, linguistique et disciplinaire aussi large que possible, nationale, européenne et internationale en fonction de la vocation de la structure
Participation à la gouvernance des communautés d'utilisateurs et des communautés scientifiques représentées dans leur diversité.	Dynamique de dialogue et de coopérations avec les initiatives et acteurs du domaine	
	Réexamen régulier de la feuille de route de l'infrastructure ou de la plateforme.	
Transparence		
Affichage des Conditions Générales d'Utilisation de l'infrastructure ou de la plateforme		
Lisibilité et affichage des modes et sources de financement de la structure et de leur adéquation à sa mission.		
Le cas échéant, définition des critères et des opérations d'adhésion (par exemple, revue souhaitant être hébergée par une plateforme) et garantie de leur transparence.		
Existence d'une procédure de déclaration des liens et conflits d'intérêts.		
Transparence dans les procédures de choix des membres des instances de gouvernance		

Viabilité / Durabilité		
Présentation du modèle de financement permettant la viabilité de l'infrastructure ou de la plateforme : équilibre comptable, montée en charge des usages, innovations en matière de services, maintenance et évolution de la solution technique		Fonctionnement général de l'infrastructure ou de la plateforme ne reposant pas sur le financement de projets ponctuels
Revenus s'appuyant sur des services associés aux contenus et non sur la marchandisation des contenus eux-mêmes		Pour les infrastructures ou les plateformes en gestion privée, existence d'une marge financière suffisante permettant d'assurer son fonctionnement le temps de la transition en cas de cessation d'activité
Caractère transparent, proportionné et raisonnable du tarif des services facturés le cas échéant, en prenant en compte la réalité du coût et du service rendu		
Anticipation, dans un document public, de la disparition du service sous forme de processus progressif ou par fusion en garantissant la pérennité des données et des missions		
Répliquabilité / portabilité		
Utilisation de standards ouverts dans l'esprit des principes de Go FAIR et notamment utilisation de données et métadonnées ouvertes, normées, structurées, documentées, valides, facilement disponibles et interopérables	Disponibilité en open source de l'ensemble du code source de l'infrastructure ou de la plateforme	
Disponibilité d'un accès automatisé à l'ensemble des métadonnées et des contenus (par ex. via une API ou des dumps réguliers)	Infrastructure ou plateforme construite à partir de briques logicielles open source existantes ayant un bon niveau de maturité technique et possiblement une communauté large de contributeurs et/ou utilisateurs	

Critères d'exemplarité pour les contenus éditoriaux

INDISPENSABLE (12 critères)	FORTEMENT RECOMMANDÉ (7 critères)	SOUHAITÉ (4 critères)
Gouvernance, intégrité et politique éditoriale		
Définition et affichage public de la composition et du mode de constitution des instances éditoriales (comité de rédaction, etc.)	Instances éditoriales ouvertes, diversifiées et renouvelées régulièrement (mandat limité pouvant éventuellement être reconduit)	
Sélection et évaluation du contenu scientifique assurées par les pairs selon des procédures clairement affichées		
Affichage public des procédures a priori ou a posteriori prises aux fins d'intégrité scientifique (questions de fabrication de données, de plagiat, etc.)		
Affichage clair et détaillé de la ligne éditoriale (de la revue ou de la collection) et des procédures éditoriales (y compris les processus d'évaluation)		
Cadre légal		
Description et affichage public du cadre contractuel établi avec les auteurs ainsi que de la politique de licences	Recours à la licence la plus ouverte possible (Creative Commons Attribution CC-BY de préférence)	
Conservation par l'auteur de tous ses droits, dans le respect de la licence (pas de cession exclusive à l'éditeur ou à un tiers)		
Modèle économique - généralités		
Affichage public explicite du modèle économique		Soumission et publication ne sont pas conditionnées par le paiement à l'unité de frais de publication (de type "APC" ou "BPC")
Publication en accès ouvert immédiat et intégral, dès à présent ou à l'issue d'un processus de transition programmé		
Existence d'une stratégie pour la viabilité économique à moyen terme de la revue ou de la collection		

Modèle économique - Cas particulier des revues et collections avec paiement à l'unité de frais de publication (de type "APC" ou "BPC")		
Caractère transparent, proportionné et raisonnable du tarif des services facturés, le cas échéant, en prenant en compte la réalité du coût et du service rendu	Possibilités d'exemption des frais de publications éventuels en fonction de l'établissement d'affiliation de l'auteur (pays du Sud, institution soutenant par ailleurs la revue ou la collection, etc.)	
Évolution tarifaire des frais de publication éventuels encadrée par engagement contractuel		
Accessibilité, interopérabilité et pérennité des contenus		
Accès libre à l'ensemble des contenus sans identification et sans DRM	Mécanisme d'identifiants et de référencement unique (par ex. DOI) par unité éditoriale (article ou chapitre de livre)	Diffusion ouverte des données de la recherche associées à la publication, lorsque le cadre légal le permet
	Données et métadonnées ouvertes, normées, structurées, documentées, valides, facilement accessibles et interopérables	Formats détachables (pdf, epub, xml, etc.) par unité éditoriale
	Politique d'accessibilité des contenus et des interfaces pour les publics empêchés et les zones avec débit Internet limité	Utilisation d'ORCID pour l'identification des auteurs
	Conditions de sauvegarde et d'accessibilité pérenne des contenus	